

Accordances Syrenor

Ecole de Musique & de Danse



Projet d'établissement 2017-2021

Préambule

Les temps forts de l'école de musique et de danse du Syrenor, lors des auditions, concerts, spectacles ou autres manifestations constituent pour beaucoup l'aboutissement d'un travail, un objectif atteint, la fin d'une boucle. Si c'était le cas, notre école n'aurait la vocation que de tendre sur le plan artistique, à travers une maîtrise technique, à l'éveil des sens dans le but d'acquérir l'autonomie d'une pratique artistique.

Heureusement, notre action n'est pas si réductrice. Lors de ces manifestations, si l'on est attentif, on peut assister à deux instants fugaces. Le premier s'observe dans le regard d'un musicien prenant son souffle à l'entame de son morceau ou d'un danseur prenant son élan pour exécuter sa chorégraphie. Le deuxième intervient lorsque nos élèves reçoivent les applaudissements à l'issue de leurs prestations. Ces regards, inquiets au début, soulagés, fiers et pétillants à la fin sont les signes de moments forts, fondateurs ou contributeurs de la construction de personnalités de futurs adultes, citoyens mélomanes, culturellement avertis, sociables et curieux.

Nous oublions souvent l'impact que l'enseignement culturel a sur nos enfants dans leur développement personnel. Parvenir à lier les concepts d'effort et de plaisir est un plus de notre école. L'apprentissage artistique est très formateur dans la connaissance de soi. Le travail en groupe, l'écoute, l'observation de l'autre sont des marches vers la socialisation de nos élèves et une porte d'entrée dans le rapport aux autres, enseignants ou élèves. Ces moments d'apprentissage et de partage, à l'école ou en représentation, sont complémentaires du temps scolaire, tremplin studieux et joyeux d'un savoir-faire et d'un savoir être.

Puissions-nous poursuivre notre élan, avec en toile de fond, l'envie furieuse de structurer notre projet autour des éléments qui font la dynamique de notre établissement, les élèves, les enseignants, les familles, les services structurants du Syrenor et les communes qui le composent.

I. INTRODUCTION

1. Historique

L'école de Musique et de Danse **Accordances** est née en 1990 de la volonté des élus de mettre en place une politique commune d'enseignement culturel. Un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) appelé le SIMDaNOR, regroupant La Chapelle des Fougeretz, Montgermont et Pacé a repris les activités des associations existantes.

Dès 1991, l'école de Musique et de Danse s'inscrit dans le plan départemental pour le développement de la musique, élargissant ainsi ses champs de compétences (interventions en milieu scolaire) et pérennise ses actions (recrutement de personnels qualifiés, titularisations, plan d'investissement).

En 1999, le SIMDaNOR intègre le SYRENOR, Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM). L'école de Musique et de Danse devient alors une compétence optionnelle pour les huit communes : La Chapelle des Fougeretz, Clayes, Gévezé, Montgermont, Pacé, Parthenay de Bretagne, Saint-Gilles, Vezin le Coquet. Aux trois communes à l'origine du SIMDaNOR, se joignent pour Accordances les communes de Gévezé (1996) et Parthenay de Bretagne (2005).

Spécifiquement, dans le cadre du Plan Départemental « Musique en Ille-et-Vilaine » et à l'initiative du Conseil Général, l'école de Musique et de Danse a vu son territoire de rayonnement augmenter de 24 communes.

Suite à l'évolution du dispositif départemental, seules 5 communes du territoire de rayonnement bénéficient de 2012 à 2015 d'une convention de partenariat (Clayes, Feins, Saint-Aubin d'Aubigné, Saint-Médard sur Ille et Sens de Bretagne).

Plus globalement, cette évolution se traduit par une diversification des activités proposées et une augmentation de ses effectifs depuis sa création (235 élèves en 1991, 565 en 2014). Cette croissance est non seulement liée au développement démographique des communes mais également aux nouveaux publics touchés : petite enfance et musique à l'école.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, à travers la convention de partenariat triennal 2017-2019, signée le 22 mars 2017 avec SYRENOR, soutient le rayonnement de la culture musicale en proposant au plus grand nombre d'élèves des classes élémentaires d'avoir une ouverture sur le monde de la musique mais aussi en subventionnant la pratique culturelle de l'ensemble des adhérents de l'école en musique spécialisée.

Tout au long de son évolution, l'école de Musique et de Danse a toujours été à l'écoute de ses publics. Elle a donc été amenée à décliner la formation et la pratique artistique de manière diversifiée et individualisée.

2. Les missions

L'école de Musique et de Danse est un service public et de ce fait, ouverte à tous. Elle permet un véritable parcours de formation pour chacun des élèves. L'école prend appui sur la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et Théâtre émise par le ministère de la Culture qui oriente les missions de service public des établissements d'enseignement vers :

- La sensibilisation et la formation de futurs amateurs, et éventuellement la formation préprofessionnelle
- La mise en place des diplômes qui témoignent des compétences acquises
- Un travail en transversalité avec des temps d'enseignements communs entre les disciplines
- L'innovation pédagogique, ce qui peut parfois les conduire au-delà des directives des schémas d'orientation proposés par l'Etat
- La collaboration avec les écoles et l'éducation nationale, notamment par la participation au dispositif « Musique à l'école »
- La mise en valeur des œuvres et des artistes au cœur de leur enseignement, riche et diversifié. Le projet doit prévoir la présence régulière d'artistes invités.
- Un rayonnement artistique sur leur territoire et une mise en place des partenariats culturels, nécessaires à l'exercice de leurs missions
- La mise à disposition de ressources pour les praticiens amateurs : ils les aident, les informent, les forment, les accueillent dans leurs locaux...
- L'animation de la vie culturelle
- La réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers de la sensibilisation et de l'élargissement des publics

Le schéma d'orientation pédagogique musical de l'Etat, lui, définit les orientations suivantes :

- Mettre l'accent sur les pratiques collectives et l'accompagnement
- Renforcer la place de la culture musicale
- Proposer l'initiation à la création artistique dès le début de la formation
- Maintenir l'intervention en milieu scolaire
- Renforcer le lien avec les pratiques amateurs

L'école de Musique et de Danse assure plus précisément, et au mieux de ses possibilités, les missions institutionnelles suivantes :

- D'enseignement spécialisé « musique et danse » : sensibilisation, initiation, évaluation, orientation, diffusion (jouer en public fait partie de la démarche d'apprentissage)
- De sensibilisation et de pratiques artistiques avec les enfants de l'école primaire sur le temps scolaire et sur le temps d'activités périscolaires et auprès de la petite enfance,
- De centre de ressources sur son territoire pour les autres structures culturelles,
- D'enseignement ou de diffusion pour les ensembles ou musiciens de pratiques amateurs

II. ÉTAT DES LIEUX

1. Pédagogique

a. Danse

La mise en place des cours de danse est perçue davantage comme une activité de loisir que comme un véritable parcours de formation. Cependant des groupes de niveau sont en place, tenant compte également des tranches d'âge. Trois styles de danse sont enseignés : danse classique, danse contemporaine et modern jazz. La saison 2016-2017 regroupe 169 élèves.

Répartition des cours de danse								
Cursus		âge	lieu	jour	horaires	durée	effectif	
Tronc Commun	Eveil	Contemporaine	5-6 ans	Pacé	jeudi	17h00-17h45	0h45	16
				LCF	mardi	17h15-18h00		8
				Gévezé	mardi	16h30-17h15		13
	Initiation	Contemporaine	6-8 ans	Pacé	jeudi	17h45-18h45	1h00	14
				LCF	mardi	18h00-19h00		9
				Gévezé	mardi	17h15-18h15		15
Spécialisation	Observation	Classique	8-10 ans	Montgermont	mercredi	15h15-16h45	1h30	7
		Contemporaine	8-11 ans	LCF	mardi	19h00-20h15	1h15	9
				Pacé	samedi	9h30-10h45		9
				Modern Jazz	8-10 ans	Gévezé		mardi
		10-13 ans	jeudi				18h00-19h00	16
								19h00-20h00
	Elémentaire	Classique	11 ans et +	Montgermont	mercredi	14h00-15h15	1h15	2
		Contemporaine	11-13 ans	Pacé	samedi	10h45-12h15	1h30	14
		Modern Jazz	14 ans et +	Gévezé	mardi	19h15-20h30	1h15	9
	Supérieur	Contemporaine	13 ans et +	Pacé	jeudi	18h45-20h15	1h30	8

Styles	Classique	9
	Contemporaine	87
	Modern Jazz	73
Total		169

Communes	Montgermont	9
	Pacé	61
	La Chapelle des Fougeretz	26
	Gévezé	73
Total		169

Si les effectifs sont en augmentation constante depuis plusieurs années, il nous faut poursuivre notre effort, notamment dans le recrutement en danse classique.

Le développement des stages peut être un bon moyen de sensibiliser des nouveaux publics et de proposer à des débutants ou des élèves qui ne veulent pas s'engager à l'année, une porte d'entrée à l'éveil corporel.

La réflexion devra cependant fortement se porter sur les salles de danse. A ce jour, un seul local répond à l'ensemble des critères qui font qu'une salle est prisée :

- Du parquet
- Des vestiaires
- Une salle chauffée
- Une salle réservée uniquement à des danseurs
- Des miroirs
- Une dimension correcte

Sans omettre la charge financière des communes, les salles de danse se doivent d'être sécurisées et confortables pour le bien-être et la bonne pratique des enseignants et de leurs élèves.

b. Musique spécialisée

L'enseignement de la musique est fondé sur la pratique musicale, prioritairement collective, quel que soit le niveau technique ou le langage esthétique. Les temps d'enseignement permettent à chaque élève une progression individualisée sur le long terme.

Le cursus, conformément aux textes du Ministère de la Culture, comprend un parcours de formation structuré : éveil, cycle1, cycle2, libre. L'organisation de l'école et la pertinence de la proposition pédagogique ont amené une proposition développée, intégrant après la phase d'éveil, une phase de découverte, permettant à des élèves d'avoir une transition entre l'éveil et un apprentissage plus studieux ainsi que l'élargissement du parcours libre, tenant compte du niveau musical de l'élève, de ses envies en matière de pratique musicale et/ou de ses disponibilités, plus difficiles à prendre en compte selon l'entrée de l'élève dans le monde étudiant, professionnel ou son implication dans des activités autres que musicales.

PARCOURS	NIVEAU	année ou âge	INSTRUMENT	ENSEMBLE PRATIQUE COLLECTIVE		FORMATION MUSICALE		EFFECTIFS	
						FM	PA		
EVEIL		4 ans	sensoriel	0h45	découverte sensorielle des arts (corporel, musical et arts plastiques)			9	
		5-6 ans	violon		découverte du geste instrumental			3	
		5-6 ans	musical		découverte du langage musical			6	
DECOUVERTE		6-7 ans	instrumental	1h00	découverte et manipulation d'instruments			7	
			violon bis		approfondissement de l'éveil au violon			5	
DIPLOMANT	1er cycle	1	20 minutes	1h15	apprentissage musicollectif : 1er pas du jouer ensemble			68	
		2		1h15	- chorale - orchestre à cordes - harmonie vent - harmonie percussion			49	
		3		1h00				26	
		4						1h15	33
		5						17	
	2ème cycle	1	30 minutes	1h/1h30	ensemble flûte, harpe, saxo, jazz, actuelle, percu, guitare, quator clarinette, orchestre à cordes, harmonies....	1h30		modules : percussion du monde prépa bac jazz déchiffrage	12
		2							15
		3-4 dipl							24
		3-4 domin						8	
	PERSONNALISE	Ouvert	chant						8
LIBRE	Dom instr	instr/chant	0h45	1h/1h30	orchestre / ensemble / musique de chambre				
	débutant		0h20					1h00	
	non-débutant			1h/1h30	chorale / orchestre / ensemble / musique de chambre				possible
	PC seule								

c. Le dispositif en milieu scolaire

Les interventions en milieu scolaire se font en collaboration avec l'Inspection de l'Education Nationale. Celles-ci s'appuient d'une part sur les programmes « musique et histoire des arts » de l'Education Nationale et d'autre part sur la mise en œuvre transversale de ces projets avec d'autres disciplines (littératures, sciences, citoyenneté, géographie, arts plastiques...).

Les choix se font souvent sur un projet de cycle ou d'école pour les plus petites d'entre elles.

Lors de la Commission Locale d'Evaluation (CLE), les projets des enseignants des écoles primaires sont validés ou non, tout en respectant à la fois le temps horaire des enseignants des Musiciens Intervenants et les modalités des conventions signées entre le Syrenor et les communes extérieures au territoire d'Accordances.

Les musiciens intervenants associent leurs compétences (artistique, musicale et technique) au savoir-faire pédagogique des professeurs des écoles. Il s'agit d'un partenariat où chacun a sa place et qui demande une collaboration permanente lors de concertations programmées tout au long de l'année.

Ces interventions sont porteuses de démocratisation puisqu'elles touchent tous les enfants en dehors de tout critère social.

Notre établissement est également centre de découvertes musicales autour de l'instrumentarium Baschet pour mettre en perspective sonore des travaux des enseignants et des élèves de l'Education Nationale.

d. La sensibilisation de nouveaux publics

i. Les TAP

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'école de Musique et de Danse propose des ateliers de découvertes instrumentales et corporelles adaptés.

REPARTITION DES TAP DANS LES COMMUNES SYEC				
	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Gévezé				flûte à bec (x2)
La Chapelle des Fougeretz	violon			
Montgermont		violon		Percu-Récup
Pacé	Percu-Récup		Percu-Récup	
Parthenay de Bretagne				expression corporelle

D'une durée d'une heure, ces temps périscolaires ont du succès auprès des parents et des enfants. Il faudra cependant veiller à les renouveler et les faire tourner d'une commune à l'autre.

ii. L'intervention en petite enfance

L'école de Musique et de Danse intervient auprès de jeunes enfants (âgés de 3 mois à 4 ans environ) pour mener des actions de sensibilisation. Celles-ci leur permettent de développer l'ensemble de leurs facultés sensorielles par une pratique musicale adaptée à leur âge. Ces actions prennent différentes formes suivant les structures dans lesquelles elles se déroulent : des séances régulières (1 fois tous les 15 jours) ont lieu dans les crèches et les haltes-garderies. Enfin, des mini-spectacle autour de livres sont proposés dans les médiathèques, aux assistantes maternelles et aux jeunes enfants dont elles ont la garde.

iii. L'intervention en médiathèque

Plusieurs expériences ont été menées dans les médiathèques ces dernières années pour amener une transversalité culturelle entre la musique et l'univers du livre. Ces pratiques, menées par projets sont difficiles à mettre en place mais méritent de la persévérance pour renouveler une offre qui trouve son public chaque fois qu'elle est mise en place. Ses déclinaisons vont de la conférence musicale à l'accompagnement de lecture.

iv. L'accompagnement des pratiques amateurs

Dans le cadre des missions de centre de ressource, l'école de Musique et de Danse est sollicitée par différents ensembles de musique amateur pour des accompagnements de projets aux modalités très variables (du prêt d'instrument au projet commun, en passant par des actions d'aide technique ou de formation).

2. Financier

La Culture n'a pas de prix mais elle a un coût. A l'origine de l'école, le budget était réparti en parts égales entre les cotisations familiales, le partenariat du département et la participation des communes. A ce jour, la participation des familles constitue toujours un tiers du budget, le désengagement du conseil général

devenu départemental ayant été compensé par les participations communales. Cependant, les finances publiques dont les dotations sont en baisses depuis plusieurs années permettent de moins en moins aux collectivités territoriales de maintenir un niveau de subvention constant. Il en résulte que pour ne pas déséquilibrer le budget, les familles devront être mises de plus en plus à contribution.

a. Les Familles

Les familles paient environ un tiers de ce que coûte la prestation à laquelle ils s'inscrivent. Pour beaucoup, cela reste un effort financier notable dans le budget familial.

b. Le département

Le département soutient la musique en Ille-et-Vilaine. A travers la convention de partenariat triennal 2017-2019, signée le 22 mars 2017 entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le SYRENOR, son objectif est de participer au rayonnement de la culture musicale en proposant au plus grand nombre d'élèves des classes élémentaires d'avoir une ouverture sur le monde de la musique. A cette fin, le dispositif musique en Ille-et-Vilaine finance pour moitié l'emploi de musiciennes intervenantes dans les écoles, qui prennent part, de concert avec les enseignants de l'Education Nationale à des projets autour de la musique. En revanche, s'il maintient ce dispositif, ses ressources propres diminuent cependant. La tendance est donc de moins soutenir par son financement l'enseignement spécialisé, c'est-à-dire l'école, dans son organisation de cours instrumental + pratique collective + formation musicale. La majoration de ce financement, en fonction du nombre d'inscrits bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ne profite pas beaucoup au budget de l'école, compte tenu du niveau de CSP moyen ou élevé constaté parmi les familles de nos élèves.

c. Les Communes

Les communes, bien que très volontaires quant au soutien à une dynamique culturelle sur leurs territoires, raisonnent en ratio. Le coût pour un élève de leur commune est une charge qui peut paraître disproportionnée au regard des non musiciens ou danseurs de leurs communes, surtout si des associations (de danse) sont présentes. Il en résulte que si le soutien et la volonté politique de maintenir une école de musique et de danse restent forts, la tendance est à geler le niveau de cotisation pour ce qui les concerne (hors évolution du nombre d'adhérents).

d. Conclusion

De ce succinct état des lieux financier, il en résulte que la tendance est à la baisse des financements publics. Le risque est donc de devoir alourdir la charge financière des familles. Cela pourrait avoir comme conséquence une baisse des effectifs en raison d'un coût estimé trop élevé. Le risque est donc de rentrer dans une spirale financière négative ou trouver une solution pour diminuer le cout horaire des cours de musique spécialisée.

Les possibilités de ressources extérieures paraissent limitées.

3. Diagnostic

Au regard des analyses concernant le versant danse et le versant musique de l'école où l'engagement des communes, d'un point de vue matériel ou financier, un certain nombre d'axes de progression apparaissent possibles et réalisables pour atteindre les objectifs fixés par la charte de l'enseignement artistique.

Si le département danse se porte bien dans l'ensemble, les carences se situent en matière de salle. Des progrès de fond devront être fait si l'on souhaite pérenniser les inscriptions dans cette discipline.

Concernant la partie musique de l'école :

- L'aspect rayonnement se porte bien en raison de l'activité dense du dispositif musique en Ille-et-Vilaine
- La tenue des effectifs sur certains instruments, le maintien de certains ensembles pourraient souffrir des décisions tarifaires que nous serions contraints de prendre au regard des contraintes budgétaires que nous dicte l'état et l'évolution des finances publiques.

Par ailleurs, le projet pédagogique, qui découlera du présent projet d'établissement devra mettre en œuvre, tant des orientations politiques, que de l'évolution du public concerné dans l'approche qu'il se fait d'une école de musique, à savoir le temps qu'il souhaite y consacrer et la manière dont il souhaite aborder l'apprentissage de son instrument.

La communication est une carence notable de l'école, tant en interne qu'en externe. Concernant les diverses manifestations qui ont lieu, un manque d'informations est constaté envers les élus, les enseignants et parfois le public extérieur. En interne, l'information aux familles (annulation de cours, dispositions à prendre pour des concerts, etc...) est parfois ralentie par le système informatique en place.

L'école de musique et de danse est pour le moment, considérée comme un lieu et un moment de cours, d'enseignement. Elle ne tient pas son rôle de centre de ressources. Bien que ce terme reste à définir dans son contenu et ses objectifs, l'école n'est pas qu'un ensemble de salles. Ce devrait être un lieu de rencontre, d'échange et de partage. Il nous faut dessiner ce que nous voulons en faire.

III. PROJET 2017-2021

1. Quoi

En accord avec la Charte de l'enseignement du Ministère de la Culture et de la Communication et le Schéma d'Orientation Pédagogique Musical de l'Etat, le projet d'établissement de l'école de musique et de danse Accordances-Syrenor poursuivra ses actions :

- D'interventions en milieu scolaire
- De sensibilisation : auprès de la petite enfance, dans le réseau des médiathèques, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- Pour favoriser la pratique collective
- D'animation de la vie culturelle de son territoire à travers différentes rencontres avec le public (peut être amélioré par l'investissement d'espaces non dédiés à la pratique artistique)

Et mettra encore davantage l'accent sur les objectifs suivants :

- Favoriser l'accès de la pratique artistique pour le plus grand nombre
- Développer de nouveaux publics
- Renforcer la place de la culture artistique
- Renforcer la collaboration avec les artistes du spectacle vivant
- Améliorer la transversalité entre les disciplines
- Faire de l'école de musique un lieu central de la vie sociale du territoire
- Accompagner vers la pratique amateur autonome
- Améliorer le rayonnement de l'école à travers la communication
- Accueillir les élèves, les parents et le public dans les meilleures conditions
- Pérenniser l'action de l'école dans le temps

2. Comment

⇒ **Favoriser l'accès de la pratique artistique pour le plus grand nombre**

- Proposer davantage de souplesse dans la formation offerte par l'école par la possibilité de pratiquer la musique collective et/ou la culture musicale et chorégraphique sous réserve de ne pas créer de nouveaux créneaux de pratiques collectives et dans la limite des places disponibles
- Révision de la grille tarifaire avec maintien des quotients familiaux
- Mise en place de solutions adaptées pour les élèves en suractivité (école, sport, musique)

⇒ **Développer de nouveaux publics**

- Mise en place d'initiations gratuites, notamment par pour les enseignants ne remplissant pas leur temps de travail titulaire dans la limite de 3 cours distincts de 20 mn,
- Mise en place progressive d'une nouvelle proposition autour des musiques orales et improvisées
- Elargir les offres de stage durant les vacances
- Portes-ouvertes
- Présentation en milieu scolaire

⇒ **Renforcer la place de la culture artistique**

- Organisation de sorties spectacles
- Remplacement d'un cours de danse par un cours de culture artistique chaque trimestre

⇒ **Renforcer la collaboration avec les artistes du spectacle vivant**

- Prévoir une classe de création chorégraphique et une classe de création musicale avec des artistes en résidence
 - ⇒ **Améliorer la transversalité entre discipline**
 - Systématiser la mise en place de gros projets fédérateurs transversaux tous les deux ans
 - Encourager la circulation des élèves entre les esthétiques, et entre les disciplines
 - Proposer un tarif incitatif pour la pratique de plusieurs disciplines
 - Création d'un cours transversal d'improvisation musicale et chorégraphique musique et danse
 - ⇒ **Faire de l'école de musique et de danse un lieu central de la vie sociale du territoire**
 - Organiser une possibilité d'accès aux locaux et instruments en dehors des temps de cours
 - Développement du centre de ressources
 - Proposer des heures de permanences : soutien aux devoirs musicaux, aides à la répétition
 - Favoriser les manifestations dans les communes du territoire
 - ⇒ **Améliorer le rayonnement de l'école par la communication**
 - Mise en place d'un plan de communication
 - Modernisation de la charte graphique actuelle
 - Rapport d'activité à publier à l'inscription
 - Un site internet ou page Facebook (lien actif avec les sites des mairies concernées par les compétences musique et danse)
 - en septembre, réunion d'informations auprès des parents sur les thématiques qui seront abordées dans le courant de l'année scolaire, et présentation des équipes pédagogiques
 - ⇒ **Accueillir les élèves, les parents et le public dans les meilleures conditions**
 - Travail en concertation avec les communes sur l'amélioration permanente des locaux destinés aux cours, et notamment en danse
 - Organisation de l'accueil des élèves dans les salles en dehors de leurs heures de cours
 - Cours d'instrument + PC pour les petits dans leurs communes sous réserve de possibilités organisationnelles
 - ⇒ **Pérenniser l'action de l'école dans le temps**
 - Améliorer les conditions matérielles des cours : espaces de travail, modalités d'accès, réglementation hygiène et sécurité...
 - ⇒ **Développer la transversalité inter-compétences du Syrenor**
 - Mettre en relation les différentes structures du Syrenor afin de décliner le rayonnement culturel par des canaux
- 3. Pourquoi**
- Une école qui joue un rôle social important au sein de son territoire
 - Une école mieux identifiée et mieux appropriée par les habitants du territoire
 - Elargissement des élèves fréquentant l'école
 - Pérennisation des élèves dans la pratique artistique
 - Diminution des dysfonctionnements liés à la logistique : trouver la salle, prise en charge des enfants en cas de perturbation des cours, information sur les déplacements de cours
 - Amélioration des conditions de travail pour les agents de l'école
 - Développement du public adulte
 - Une plus grande implication des parents d'élèves dans la vie de l'école
 - Davantage d'échanges entre les parents d'élèves, les enseignants, les élus